



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,  
Le 20 juin 2011

*Canton de Noyelles-sous-Lens*

*Arrondissement de Lens*

*Département du Pas-de-Calais*

*Téléphone : 03.21.13.02.31*

*Télécopie : 03.21.13.02.40*

*Nos réf : AR/MG/SM/VVL*

*Rédigé et dactylographié le : 20 juin 2011.*

*Corrigé les : 07 juillet 2011, 1er août 2011, 23 août 2011*

*Transmis le : 25 août 2011*

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 JUIN 2011**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK à compter de 19h05), Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie PICHARD-DELVALLEZ, Annie DELANNOY, Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjoint, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Jacqueline FROMONT, Philippe HERBEZ, Louis ALEXANDRENNE, Daniel WAWRZYNIAK, Martine STRAPPE, Cathy CZAJKOWSKI, Jamilla MOUTAOUAKIL, Marie-Hélène GUEYDON, Jacques BRASSART Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Maryvonne POULAIN, Michel GUILBERT (procuration à Maryvonne POULAIN à compter de 19h30), Christelle CALVIN, Micheline MAYEUX, Laurent DOLINSKI, Conseillers Municipaux .\*\*\*\*\*

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : MM. Hervé JANISZEWSKI (procuration à Alain ROGER), Adjoint, Emmanuelle DHONDT (procuration à Maurice BERNARD), Conseiller Municipal.\*\*\*\*\*

Monsieur Maurice BERNARD a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.

1) – **Election des sénateurs / désignation des délégués des Conseils Municipaux :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu de la préfecture les instructions relatives à la désignation des délégués des conseils municipaux pour l'élection sénatoriale du 25 septembre 2011.

En ce qui nous concerne, le nombre de délégués et de suppléants des conseils municipaux à désigner ce vendredi 17 juin 2011 en vue de cette élection s'établit comme suit :

*Commune de 3 500 à 8 999 habitants :*

<i>Nombre de délégués à désigner</i>	<i>Nombre de suppléants à désigner</i>
15	5

La désignation des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne.

***- Monsieur Le Maire : je vous ai convoqués au Conseil Municipal d'aujourd'hui, je dis bien convoqués car ce n'est pas à mon initiative mais sur celle de l'Etat, pour désigner nos grands électeurs.***

***Les élections sénatoriales auront lieu le 25 septembre 2011.***

***En ce qui concerne notre commune, il faut désigner 15 titulaires et 5 suppléants.***

***L'élection se fait à la proportionnelle, c'est pour cela que j'ai demandé à Maryvonne de me déposer également une liste.***

***Aujourd'hui, nous avons deux listes en présence pour ces élections.***

***Il s'agit de la liste présentée par « un nouveau départ pour Noyelles » et la liste qui est présentée par Maryvonne « les élus de gauche et Républicains pour le changement ».***

***Le vote va se dérouler de la façon suivante :***

***\* un président,***

***\* le bureau est constitué des deux plus anciens Conseillers Municipaux et des deux plus jeunes,***

***\* moi, en tant que Président.***

***Les deux plus anciens sont André LEFER et Jacques BRASSART.***

***Désolé mais bon, l'âge étant.***

***- Monsieur Jacques BRASSART : c'est vexant.***

***- Monsieur Le Maire : mais non ce n'est pas vexant.***

***Nous y arriverons tous, tu sais.***

***Les deux plus jeunes sont Jamilla MOUTAOUAKIL et Marie-Hélène GUEYDON.***

***Nous allons passer dans la salle à côté.***

***Dans cette salle se trouvent les bulletins de vote, l'urne, la feuille d'émargement et Marc va nous appeler au fur et à mesure pour aller voter.***

*Ensuite, nous effectuerons le dépouillement devant vous. Ensuite Stéphane et Cindy iront à côté pour calculer le nombre de personnes qui seront désignées sur chaque liste.*

*Le résultat du vote.*

- \* 23 voix pour la liste présentée par « un nouveau départ pour Noyelles »,*
- \* 5 voix pour la liste « des élus de gauche et Républicains pour le changement »,*
- \* 1 bulletin nul.*

*Maintenant, je vais porter tout cela à Monsieur MAKOWIECKI Stéphane pour qu'il fasse la répartition à la proportionnelle.*

*Merci, Messieurs, Mademoiselle et Madame.*

*Nous signerons à la fin du conseil municipal les procès-verbaux.*

*Concernant le résultat du vote.*

*Les titulaires au niveau des grands électeurs :*

- *pour la liste présentée par «un nouveau départ pour Noyelles »:*
  - *Alain ROGER,*
  - *Sandra BLANCHARD,*
  - *Jean-Michel SKOTARCZAK,*
  - *Valérie PICHARD-DELVALLEZ,*
  - *Hervé JANISZEWSKI,*
  - *Annie DELANNOY,*
  - *Sabine BANACH,*
  - *Philippe CERF,*
  - *André LEFER,*
  - *Bernard FINEZ,*
  - *Claude SIBIRIN,*
  - *Jacqueline FROMONT,*
  - *Philippe HERBEZ.*
  
- *Au niveau de la liste «des élus de gauche et Républicains » :*
  - *Daniel CAPILLON,*
  - *Joëlle COCHEZ.*

*Les suppléants sont :*

- *Pour la liste présentée par « un nouveau départ pour Noyelles » :*
  - *Louis ALEXANDRENNE,*
  - *Daniel WAWRZYNIAK,*
  - *Martine STRAPPE,*
  - *Cathy CZAJKOWSKI.*
  
- *Au niveau de la liste « des élus de gauche et Républicains pour le changement » :*
  - *Michel GUILBERT.*

2) - Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 30 mars 2011.

- Monsieur Le Maire : y a-t-il des observations ?

- Monsieur Jacques BRASSART : je peux prendre la parole ?

- Monsieur Le Maire : bien sûr.

- Monsieur Jacques BRASSART : j'ai beaucoup hésité à prendre la parole.

*Hier, c'étaient les premières épreuves du baccalauréat, le début des épreuves de philo, alors je me suis dit « pourquoi pas ? ».*

*Ça nous ramène 50 ans en arrière.*

*Ce sera très certainement, comme la première fois, hors sujet. Mais ça, c'est mon habitude.*

*En essayant de ne pas trop m'égarer, Monsieur Le Maire, une petite observation amusante sur l'emploi de pronoms indéfinis.*

*Je trouve cela assez rigolo de se retrouver dans ces pronoms.*

*Et je voudrais simplement dire que j'assume et je réitère ma demande : « ne confondons pas vitesse et précipitation ».*

*Cela ne favorise pas le débat et c'est vous, Monsieur Le Maire, qui le menez.*

*Je prétexterai de cette remarque pour aller un peu plus loin.*

*Peut-être que ça n'a rien à voir et c'est là, ma façon de m'égarer, mon hors-sujet.*

*Faire vivre la démocratie, ne pas subir d'assemblées soporifiques, était le premier souhait du premier conseil municipal, de votre premier mandat.*

*Nos institutions nous en donnent les moyens, alors « utilisons-les ».*

*Pour exister, il faut une opposition, une opposition constructive, que l'on soit dans la minorité mais aussi dans la majorité.*

*Il faut s'opposer, non sur la forme, mais avant tout sur le fond, ce qui réclame davantage de temps.*

*Je dis, je demande, pas de décision unilatérale.*

*Débattons sans agressivité.*

*Je commence à bien connaître les personnes qui composent cette assemblée et je reconnais qu'il y a beaucoup de compétences.*

*Il serait dommage de les gâcher, de ne pas les prendre en compte et je crois plus que jamais à l'intelligence collective.*

*Alors, avec votre permission Monsieur Le Maire, je ferai certainement, par la suite, quelques interventions qui pourront justifier mon propos liminaire.*

*Je vous remercie.*

*- Monsieur Le Maire : Madame POULAIN ?*

*- Madame Maryvonne POULAIN : je n'ai même pas encore levé la main.*

*- Monsieur Le Maire : non, mais comme c'est habituel, maintenant je vous donne d'office la parole.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : ne changeons pas les bonnes habitudes.*

*Juste, quand même, pour une compréhension.*

*Page 45, vous avez noté dans ma phrase, « Monsieur Le Maire lors du conseil municipal d'il y a un an, du budget primitif 2009 », je n'ai pas dit « 2009 » mais « 2010 ».*

*Parce qu'à ce moment là, nous pouvons chercher la page 24 et tout cela. Mais c'était bien du budget primitif « 2010 » et non pas « 2009 ».*

*Ensuite, juste une question à vous poser au niveau du fonds de participation des habitants.*

*Vous m'aviez dit que Monsieur l'Adjoint me ferait parvenir la liste, je voulais savoir si c'était toujours d'actualité.*

*- Monsieur Le Maire : c'est toujours d'actualité car nous vous remettrons à la fin de la séance, les actions qui ont été menées dans le cadre du Fonds de Participations aux Habitants.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : je vous remercie beaucoup et juste pour rendre à César ce qui est à César, dans le repos dominical, vous avez dit « je vote contre », je vous le reconnais Monsieur Le Maire, mais c'est quand même le 17 juin 2009, mon groupe qui a dit « Monsieur Le Maire nous votions contre le travail du dimanche » et c'est après réflexion de l'ensemble du Conseil Municipal que vous avez accepté de refuser.*

*Donc, que nous rendions quand même à César une petite part.*

*- Monsieur Le Maire : comment, j'ai ...*

*- Madame Maryvonne POULAIN : je vais aller plus lentement.*

*Dans le compte-rendu du procès verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2011, vous dites à un moment, concernant le repos dominical, que vous votiez contre.*

*Donc, je vous dis de rendre à César ce qui est à César, c'est notre groupe qui, dans le conseil municipal 2009, je reprends ma phrase « Madame Maryvonne POULAIN, demande la parole : Monsieur Le Maire, je tiens à vous rappeler que notre groupe est contre le travail du dimanche » et votre réponse et après réflexion de l'ensemble du conseil municipal, Monsieur Le Maire propose de voter contre cette dérogation au repos dominical.*

*Je voulais juste que vous restituiez une petite part également à notre groupe de voter contre ce repos dominical.*

- Monsieur Le Maire : pas d'autres observations ?

*Concernant ce compte-rendu de conseil municipal, quels sont ceux qui sont pour ?*

Adopté à la majorité, 5 contre.

3) - **Adoption du compte-rendu des Bureaux Municipaux des 26 avril et 18 mai 2011.**

Synthèse des différents bureaux municipaux à l'ordre du jour.

➤ **Bureau Municipal du 26 avril 2011 :**

\* MAISONS ET CITES :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur KUCHEIDA Jean-Pierre, Président de Maisons et Cités nous informant de la nomination de Monsieur Dominique SOYER au poste de Directeur Général à compter du jeudi 17 mars 2011.

Il exerçait les fonctions de Directeur Général Adjoint en charge de l'Administration générale et des Finances au sein du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, qu'il a intégré en 1999.

Dans le cadre de sa prise de fonction, Monsieur SOYER prendra contact avec nous afin de se présenter et recueillir nos éventuels besoins et attentes.

\* DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- Association de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis de LENS ET ENVIRONS :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'APEI De Lens et Environs.

Le Bureau Municipal décide d'octroyer la somme de 75 €.

- Les Restaurants du Cœur :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association « Les Restaurants du Cœur » située à Sains-en-Gohelle.  
La somme de 220 € leur sera attribuée.

- Association des Anciens Mineurs Cokiers et Agglomérateur :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que cette association créée depuis le 10 octobre 2010 sollicite une subvention exceptionnelle pour l'année 2010.

Le bureau Municipal décide d'octroyer à l'association une subvention exceptionnelle d'un montant de 78 € pour l'année 2010.

\* SEJOUR ADOS A GERARDMER :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que le centre de loisirs adolescents emmènera cet été 14 jeunes à GERARDMER, dans les Vosges.

Le Bureau Municipal propose de fixer une participation familiale d'un montant de 350 € par enfant.

\* CENTRES DE LOISIRS ETE 2011 :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que les tarifs des Centres de Loisirs pour l'été 2011 restent inchangés.

Cependant, en ce qui concerne le tarif pour les prestations camping, il y aura une augmentation de 3 € pour les Noyellois/nuit et 6 € pour les extérieurs/nuit.

Celle-ci s'explique par l'augmentation considérable des tarifs pratiqués par les campings.

\* SITE DE LA FOSSE 23 :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles nous informant que la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites réunie le 12 avril 2011 a examiné la demande de protection au titre des monuments historiques des restes de l'ancienne fosse n°23 situés sur la commune.

La délégation permanente a rejeté ce dossier en raison des ses qualités architecturales et historiques insuffisantes au regard des critères prévus par le code du Patrimoine.

\* NETTOYONS LA NATURE :

Madame Annie DELANNOY informe le Bureau Municipal qu'une opération « Nettoyons la Nature » aura lieu le dimanche 22 mai 2011 et le dimanche 25 septembre 2011.

*- Monsieur Le Maire : avez-vous des questions à poser concernant ce compte-rendu ?*

*Pas de question pour ce compte-rendu, quels sont ceux qui sont pour ?*

*Adopté à l'unanimité.*

➤ **Bureau Municipal du 18 mai 2011** :

\* ASSOCIATION LOUVRE-LENS :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de l'Association Louvre-Lens précisant que notre adhésion arrivait à expiration au mois de juin 2011.

Le bureau Municipal décide de renouveler cette adhésion pour une durée de trois ans, soit pour un montant de 300 €.

\* COMMUNAUPOLE DE LENS-LIEVIN :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur KUCHEIDA Jean-Pierre, Président de la CommunAupole de Lens-Liévin relatif à la rencontre des porteurs de projets d'hébergement touristique.

Il nous informe que Monsieur HOUSIAUX Marc demeurant au 8 rue Gambetta va solliciter des subventions afin d'ouvrir des chambres d'hôtes sous la labellisation « Gîtes de France » et ceci à compter de 2013.

\* RECEPTION DES ENSEIGNANTS :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que la réception des enseignants aura lieu en septembre 2011, contrairement aux autres années où cette cérémonie se déroulait en juin.

Ce changement est dû au fait que la municipalité souhaite mettre à l'honneur les départs à la retraite mais également les nouveaux professeurs des écoles.

La réception des enseignants se tiendra le 12 septembre 2011 à 17h30, salle des fêtes.

\* BRETELLES D'ACCES RUE DU 10 MARS :

Monsieur Le Maire indique que l'installation de la barrière ainsi que le nettoyage complet est achevé.

\* VOYAGE DES AINES :

Vu le nombre croissant d'inscriptions au voyage des aînés, Madame Valérie DELVALLEZ-PICHARD propose que le voyage soit payant pour les conjoints des élus municipaux.

*Avis favorable du Bureau Municipal.*

\* CHAMBRES DES METIERS ET DE L'ARTISANAT :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Pas-de-Calais l'immatriculation d'un établissement artisanal au 7 rue de Wingles.

Monsieur KOWALSKI Alfred s'installe sur la commune en tant que technicien en régulation électrotechnique.

\* POISSONNERIE L'ETAPLOIS :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur Pascal WRIGHT (les poissonneries l'ETAPLOIS) nous informant de la cessation de son étal poissonnier.

Selon lui l'insuffisance de clientèle le contraint à changer de ville.

\* CONTRACTUALISATION D'UN PERIMETRE DE PROJET :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a saisi l'Etablissement Public Foncier afin de contractualiser un nouveau périmètre de projet dans un souci d'anticipation de la maîtrise foncière.

Vous trouverez ci-joint le plan de ce nouveau périmètre.

\* LOGEMENTS IMPASSE FLEURY ET RUE JOSEPH HAY :

Monsieur Le Maire présente au Bureau Municipal la 2<sup>ème</sup> phase de construction des logements rue Joseph Hay et Impasse Fleury (voir annexe 2).

36 logements dont la typologie est des T3 et des T4 seront érigés.

La nature des constructions est la suivante :

- R + 1 + combles.

\* ASSOCIATIONS :

- Association Colombophile : Monsieur Philippe CERF informe le Bureau Municipal d'une demande de l'association Colombophile relative à l'installation d'une porte au stade Gallet qui faciliterait le déplacement du matériel.

Montant des travaux : 1630 €.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- GYM FITNESS : Monsieur Philippe CERF fait part au Bureau Municipal de la demande de l'association Gym Fitness, à savoir, l'installation de miroirs à la salle Jean-Marc DURAND.

Montant des travaux : 1 570 €.

Avis favorable du Bureau Municipal.

\* ECOMUSEE :

Madame Annie DELANNOY informe le Bureau Municipal que l'Assemblée Générale de l'écomusée aura lieu le dimanche 09 octobre 2011.

\* RELAIS D'ASSISTANTE MATERNELLE :

Monsieur Le Maire fait savoir que l'inauguration du Relais d'Assistante Maternelle aura lieu dans le courant du mois de septembre 2011.

\* REUNION MAISONS RELAIS :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'une réunion relative à la Maison Relais s'est tenue le 10 mai 2011 avec LTO HABITAT, l'APSA, le Conseil Général, la CommunAupole de Lens-Liévin, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Ce qui est ressorti clairement de celle-ci est la volonté politique de la ville d'accueillir une maison relais sur la commune.

Ce projet de maison relais peut-être présenté de la façon suivante :

Les objectifs : la maison relais est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

La maison relais s'adresse de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ni d'un logement autonome. Il est important de rappeler que la maison relais s'inscrit dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée, et offrant un cadre semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Elle ouvre droit au bénéfice de l'allocation personnalisée au logement (APL).

- *Les caractéristiques* : il s'agit de structures de taille réduite, associant logements privatifs et espaces collectifs favorisant les relations de la vie quotidienne entre les résidents et avec les hôtes, qu'il convient de rapprocher le plus possible du mode de fonctionnement et de vie d'une maison ordinaire.

- *L'hôte* : il joue un rôle primordial d'animation et de régulation de la vie quotidienne de la maison. Il doit être d'abord à l'écoute des pensionnaires en assurant une présence quotidienne auprès d'eux.

- *Le projet social* : Le projet social doit viser à l'intégration de la structure dans l'environnement social et faciliter l'articulation avec les acteurs locaux et il définit les publics à accueillir et leurs besoins.

En l'espèce, la maison relais aura une capacité d'accueil de 16 personnes (hommes et femmes). 3 appartements seront affectés aux étudiants, ce qui représente environ 7 étudiants.

\* VOYAGE A BEAUVAIS :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'une sortie Séniors à Beauvais aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Participation financière : 50 € par personne.

- ***Monsieur Le Maire : Monsieur BRASSART.***

- ***Monsieur Jacques BRASSART : dans ce compte-rendu moi je pense qu'il y a plusieurs points qui m'interpellent et qui devraient vous interpeller également.***

***En ce qui concerne le report de la réception des enseignants. Je ne comprends pas !***

***Reportée, un lundi par surcroît. En juin, ceci avait un caractère festif, mais il n'en sera pas de même en septembre.***

***Je pense que les enseignants, beaucoup d'enseignants, ne seront pas présents à cette réception de septembre.***

***Ce n'est pas possible. C'est peut-être dans la mentalité de l'enseignant, mais quand on exerce, quand on a exercé ce métier, je pense que c'est incontournable, il y a le stress du début d'année.***

***Un lundi, tenir cette réunion, cette manifestation, je ne sais pas, c'est ...***

***Je n'y suis pas favorable.***

- ***Monsieur Le Maire : alors, déjà au niveau de la présence.***

*Au niveau de la présence, au mois de juin, il y avait également beaucoup de professeurs des écoles qui étaient absents.*

*Je ne pense pas que le problème se situe au niveau de la date.*

*Que ce soit juin ou septembre, de toute façon, ceux qui ont envie de venir viendront.*

*Pourquoi vouloir faire cela en septembre ? Parce que lorsqu'on le faisait en juin, on ne mettait à l'honneur que les départs en retraite.*

*Alors qu'en septembre, je trouve que ce sera bien car nous pourrions également mettre à l'honneur les nouveaux professeurs qui vont arriver sur la commune.*

*Et cela, je trouve que c'est important.*

*Sans oublier bien évidemment, ceux qui seront partis à la retraite.*

*Mais je pense qu'en le faisant en septembre, nous faisons d'une pierre deux coups, puisque l'on pourra mettre à l'honneur les personnes qui vont arrivées et celles qui seront parties.*

*- Monsieur Jacques BRASSART : mais enfin, 17h30, moi je connais un maître qui perd son poste à Jean-Moulin.*

*Je le connais bien parce que j'ai fait du soutien avec lui dans le cadre d'un projet d'école.*

*Il perd son poste, il est nommé à THELUS, vous croyez qu'il va quitter THELUS pour venir à Noyelles-sous-Lens et puis repartir ? Il habite ARRAS.*

*C'est un exemple.*

*Peut-être qu'il est le seul, mais je ne sais pas il n'y a pas ce caractère de fin d'année.*

*- Monsieur Le Maire : là, à la limite, c'est pareil, tu le fais à 17h30, les professeurs des écoles qui vont habiter à 30 ou 40 km d'ici, est-ce qu'ils vont venir à 17h30, ou est-ce qu'ils ne vont pas venir, on ne sait pas ?*

*- Monsieur Jacques BRASSART : et s'il y a une réunion, nous en parlions pendant le vote, s'il y a une réunion de concertation dans le cadre du projet d'école ?*

*- Monsieur Le Maire : les réunions, tu peux également en avoir en fin d'année.*

*- Monsieur Jacques BRASSART : pour ma part, je trouve cela d'autant plus regrettable, Monsieur Le Maire, vous devez vous en douter, que cette décision, après les classes de découvertes, ait été prise, je regrette que Sandra ne soit pas là, mais qu'elle ait été prise sans en débattre au sein de la commission enseignement.*

*Donc, là également, c'est un petit truc...*

*Quand j'ai parlé tout à l'heure de ces assemblées soporifiques, de ces débats, j'ai également évoqué le fonctionnement des commissions.*

*Là encore, nous avons fait l'impasse là-dessus, mais je pense que c'est obligatoire, c'est nécessaire que l'on ait une réflexion approfondie sur le fonctionnement d'une commission.*

- Monsieur Le Maire : premièrement, ce n'est pas Sandra qui est à l'origine de cette décision.

*C'est moi qui l'aie prise et je vais vous dire pourquoi.*

*Parce que le mois de juin, pour moi, c'est un mois qui est hyper chargé.*

*Et ça fait deux fois, les deux dernières années, que je n'ai pu assister à la réception des enseignants parce qu'à chaque fois j'avais une réunion.*

*Et donc, je me suis dit que mon rôle en tant que Maire était néanmoins d'être présent à cette réception des enseignants.*

*Et pour moi, personnellement, il est beaucoup plus simple de la faire en septembre que de la faire en juin.*

*Ça aussi, c'est une des raisons qui a motivé ce changement de date, de juin à septembre.*

*Parce que je tenais à être présent, et là je constate, je peux regarder mon agenda, de toute façon, jusque mi juillet, je n'ai pas non plus de soirs disponibles.*

*Pour moi, ça aurait été la même chose, c'est-à-dire, que si nous avions fait cette réception des enseignants ici, au mois de juin, et bien je n'aurais pas pu y assister parce que j'ai énormément de réunions à l'extérieur.*

- Monsieur Jacques BRASSART : mais le deuxième point qui m'interpelle, à la lecture de ce bureau municipal, où je trouve que vous avez fait fort quand même, surtout sur ce point là.

*C'est le voyage des aînés.*

*Je voudrais poser la question à Valérie, je vois des sourires.*

*Quel est le nombre de conjoints d'élus qui ont participé l'an dernier au voyage des aînés ?*

- Valérie PICHARD-DELVALLEZ : je ne saurais pas te dire exactement.

*Mais simplement en fait, dès 2008, j'avais été surprise que les conjoints ne payent pas.*

*J'avais découvert qu'effectivement les conjoints venaient gratuitement et ça m'étonnait presque par principe.*

*Pourquoi les conjoints viennent gratuitement ?*

*Apparemment, c'était une habitude.*

*Il faut savoir que les budgets pour tout le monde sont effectivement à la baisse et que l'idée est de privilégier plus les habitants de Noyelles même, si effectivement, les conjoints d'élus sont aussi des habitants de Noyelles.*

*Mais que l'on soit plus dans une démarche ouverte vers ces personnes là.*

*Je ne crois pas qu'il y ait énormément de monde mais tu vois c'était plus sur le principe également que ça questionnait.*

*Moi ça me questionnait et donc nous en avons discuté en bureau municipal et l'ensemble de mes collègues adjoints étaient d'accord pour dire, enfin qui ont donné un avis favorable à l'unanimité.*

*Nous prenons la décision, maintenant effectivement, que les conjoints payent.*

*Il y avait également, sur les sorties autres, qui étaient organisées dans le cadre des sorties Séniors, déjà où les conjoints, certains conseillers venaient épauler dans la journée, mais les conjoints payaient, et donc, l'idée est qu'un petit plus largement, c'est de se dire qu'effectivement, les conseillers qui participaient parce qu'ils sont là pour jouer leur rôle, c'est bien, mais qu'après, c'est de l'agrément pour le conjoint.*

*Donc cet agrément, c'est valable pour toutes les sorties.*

*Je vois par exemple, si je participe à un voyage qui est organisé par Sabine, il est bien évident que je vais payer mon voyage.*

*Ceux qui sont allés en Pologne ont payé leur voyage.*

*C'est une participation, quand nous sommes dans notre délégation, là nous sommes sur notre terrain, quand nous sommes dans le cadre d'une autre délégation, dans une autre manifestation, ça me semblait important que chacun participe financièrement aux activités qui sont proposées.*

*C'est vraiment quelque chose que je trouve plus juste.*

*- Monsieur Jacques BRASSART : est-ce que c'est plus juste ?*

*Mais je trouve qu'il est navrant, quand même franchement, il est navrant, j'ai écrit, j'ai essayé de peser mes mots, peut-être que je serai sévère, mais je trouve qu'il est navrant d'en arriver à ce genre de mesure.*

*Il est vrai que le contexte économique, comme tu le précises, et financier est difficile actuellement, mais alors, pour être réellement efficace, comme tu le dis, dans les différentes commissions, il y a des budgets qui sont fixés, que l'on ne doit pas dépasser.*

*Mais peut-être qu'il y a eu également une réduction cette année.*

*Mais pour être réellement efficaces, alors prenons des mesures drastiques.*

*Soyons plus rigoureux, soyons plus cohérents, il me semble.*

*Si je voulais, et c'est là que je dis que je vais être sévère, mais j'aurais certainement des réponses qui vont m'éclairer, et c'est peut-être comme cela, avec les erreurs que l'on avancera.*

*Si je voulais être excessif, si je voulais être un brin provocateur, et bien je dirais que toute manifestation municipale ne doit pas être prétexte à sorties.*

*On va voir pour préparer la sortie, on va rendre visite pour voir si ça se passe bien, on y retourne, enfin un tas de sorties.*

*Et bien oui, là, j'étais choqué.*

*J'aurais certainement des réponses, je dis « évitons peut-être des déplacements qui sont inutiles ».*

*Cela donnerait je pense plus de cohérence à l'objectif que se fixe la municipalité, c'est-à-dire la réduction des dépenses, qui est un objectif louable, qui est un objectif nécessaire.*

*Je dis, attention, « si les petits ruisseaux font les grandes rivières » et bien « le ru restera une petite rivière ».*

*Nous y reviendrons aussi après.*

*- Monsieur Le Maire : premièrement, au niveau des déplacements inutiles, je ne pense pas que depuis le temps où nous sommes élus nous avons fait des déplacements inutiles.*

*Tous les déplacements que nous avons effectués au niveau de la délégation ont été très peu nombreux.*

*Que ce soit, à SZCZECINEK ou à ROUNDSTONE, ils ont été très peu nombreux et les autres déplacements que nous avons faits étaient dans le cadre des services techniques.*

*Nous sommes allés visiter une fois les services techniques à l'extérieur.*

*Là, nous partons pour voir le fonctionnement de l'écoquartier.*

*A chaque fois, ces déplacements ont une utilité.*

*Ils n'ont jamais été faits vraiment inutilement.*

*Je ne vois pas pourquoi tu puisses dire cela.*

*Ça c'est une chose.*

*Deuxièmement, sache que pour ce qui me concerne, à chaque fois que je vais quelque part et même lorsque j'assiste à quelque chose qui est organisé par la municipalité, je paye.*

*Je suis allé une semaine en Pologne, j'ai payé.*

*Je suis allé à Beauvais, j'ai payé.*

*A chaque fois qu'il y a une manifestation, que ce soit au centre culturel ou à l'extérieur, je paye.*

*Donc, je ne trouve pas normal que les conjoints ne paieraient pas lorsqu'ils assistent à des manifestations.*

*Pour quelles raisons ils ne paieraient pas d'ailleurs ?*

*Donne-moi une raison valable pour me dire pourquoi ils ne devraient pas payer.*

*- Monsieur Jacques BRASSART : et bien, pour ma part, je pense que, et je vais m'adresser aux conseillers, ce sont eux qui devraient en parler, ils effectuent quand même, Monsieur Le Maire, dans l'ensemble, une petite tâche.*

*Moi, je dis, pour ma part, je l'ai écrit et je dis « j'ai pesé mes mots ».*

*Dans la première partie de mon intervention, j'ai bien dit « je vais choquer, je serais sévère, je sais très bien que je vais loin ».*

*Mais ça a été volontaire pour avoir une explication.*

*Pour ma part, je considère cette décision comme vexatoire, comme une mesure vexatoire.*

*Il y a un petit avantage qui est accordé à des conseillers municipaux, qui je pense, pour l'ensemble font leur petit travail.*

*Le petit travail qui leur est demandé.*

*On leur accorde un petit avantage et du jour au lendemain, on leur dit, non, nous allons le supprimer.*

*Vous avez un privilège, nous ne sommes pas au mois d'août, mais c'est l'abolition de ce privilège.*

*Les conseillers, même s'ils n'en font pas davantage, je pense bien souvent Monsieur Le Maire, une fois vous l'aviez déjà dit, j'étais en clinique, il y a eu un conseil municipal assez houleux et vous avez reproché le manque de participation.*

*J'ai dit « non » parce que pour participer, il faut encore que les conseillers municipaux soient sollicités.*

*Et deuxièmement, il faut que leur tâche soit bien définie, qu'il y ait une marge, que l'on dise, voilà...*

*Moi, je prends mon exemple, je regrette que Sandra soit absente à ce moment là.*

*Je fais partie de la commission de l'enseignement.*

*Je pense que je fais pratiquement, je répons pratiquement présent à chaque fois que l'on fait appel à moi.*

*Chaque fois, j'assiste aux différents conseils d'école, j'ai aidé à la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes, j'ai tenu le bureau de vote, j'ai participé aux différentes journées de Noël.*

*Nous sommes allés sur le marché avec les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes.*

*J'ai accompagné les jeunes à DOUVRIN, à la radio, etc....*

*Et, pour ceux qui ne le savent pas, parce que je pense que tout le monde ne le sait pas, je distribue même le bulletin municipal, c'est déjà pas mal.*

*Et si on me demandait des tâches plus valorisantes, alors là, je dirai bravo, mais là, moi je ne suis pas dans la majorité, vous savez, moi je suis seul dans mon groupe.*

*Hier soir, j'ai encore réuni mon groupe et puis j'étais d'accord avec lui.*

*- Monsieur Le Maire : j'ai connu cela à un moment à la CALL.*

- Monsieur Jacques BRASSART : j'interviens au niveau du voyage des aînés, alors que l'année dernière, mon épouse n'a pas participé.

Ni moi, d'ailleurs. Il y a deux ans que nous ne participons pas, parce qu'en septembre, nous sommes en vacances.

C'est le privilège du retraité, hors saison, nous sommes tranquilles et ça coûte moins cher.

C'est tout, c'est parce que j'ai reçu cette décision, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, comme une mesure vexatoire.

Je ne sais pas, ce n'est pas grand-chose...

Je ne sais pas ce qu'en pensent les autres conseillers municipaux, mais ça m'a fait réagir et surtout, nous y reviendrons tout à l'heure, par rapport et vous l'aviez évoqué, par rapport au voyage à SZCEZINEK.

- Monsieur Le Maire : d'accord.

- Monsieur Bernard FINEZ : pour moi, c'est l'interprétation de la phrase qui est mal faite.

« Vu le nombre croissant d'inscriptions .... ». Nous avons l'air de dire, du fait que l'on va faire payer les conjoints qu'il n'y aura plus assez de places.

- Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ : c'est ce que je disais après également en complément, c'est vraiment de souligner qu'il est important que chacun mesure un peu les choses.

Alors là où je ne suis pas d'accord avec toi Jacques, ce n'est pas du petit travail de conseiller, mais du vrai travail de conseiller.

Tu as donné plein d'exemples, il y a plein de choses où effectivement, les conseillers sont présents.

Cela me semblait plus juste, et l'ensemble du bureau municipal était d'accord, que ce soit gratuit pour les conseillers et payant pour les conjoints.

- Monsieur Le Maire : mais après, dans une autre commission, si la commission décide de ne pas faire payer au conjoint telle ou telle chose, et bien après c'est la commission qui décide.

Je vais dire c'est la commission qui propose.

Là, je vais dire, c'est Valérie qui a fait cette proposition pour le voyage, nous en bureau municipal, nous trouvions que c'était une proposition légitime.

Maintenant, si d'autres adjoints ont d'autres propositions, nous voterons.

- Monsieur Jacques BRASSART : mais ça n'a pas été débattu, si je comprends bien, au sein de la commission.

C'est là que je voudrais également vous poser la question.

Parce que je ne comprends pas, quel est le cheminement d'une décision ?

*Bureau Municipal, commission, Conseil Municipal, ou bien c'est un autre chemin ?*

- *Monsieur Le Maire : de toute façon, les commissions sont déjà informelles.*

*Les décisions se prennent normalement, je veux dire au niveau des commissions, il y a un travail qui est fait, des décisions sont prises, ensuite ça passe en Bureau Municipal et pour finir en Conseil Municipal.*

*Le Bureau Municipal vote pour ou contre et après il y a certaines décisions que je prends seul également.*

*Mais moi, de toute façon, les décisions que je prends, j'essaye au maximum de les prendre en concertation avec mes Adjoints, ce qui est logique et légitime également.*

- *Monsieur Jacques BRASSART : c'était une question qui m'importait.*

- *Monsieur Le Maire : mais c'est très bien, au moins nous pouvons débattre.*

*Tu vois, tu voulais des débats sur certaines choses.*

- *Monsieur Jacques BRASSART : c'est vrai que ce n'est peut-être pas le moment, mais nous devons parler justement de ce fonctionnement d'une commission.*

*Que tout le monde n'appréhende pas.*

*Les deux questions que j'avais posées dès le départ, c'est-à-dire le fonctionnement des commissions et deuxièmement, c'était l'information.*

*Là, nous pourrons en reparler tout à l'heure également, mais quand je vois la proposition de Monsieur BARBERY, dans votre bureau intercommunal, de s'adresser à la population pour nettoyer les trottoirs, devant chez eux...*

*Je dis ça fait longtemps que nous parlons de cela, mais d'une façon informelle.*

*Ce n'est même pas au sein d'une commission car je ne fais pas partie de la commission environnement, etc...*

*Si nous voulons arriver comme dit le Maire de Loison-sous-Lens, à une éducation à la citoyenneté, et bien quand on parle d'éducation citoyenne, il faut s'adresser aux gens, il faut leur expliquer, leur parler et le répéter.*

*La répétition est à la base de l'enseignement.*

*Et qui peut faire cela, et bien, c'est notre bulletin municipal.*

*C'est vrai, que là également, il y a débat.*

- *Monsieur Le Maire : d'accord.*

- Madame Maryvonne POULAIN : moi, je veux juste rebondir sur vos propos Monsieur Le Maire.

*Vous disiez que vous preniez des décisions.*

*Je rappelle quand même que le Conseil Municipal est quand même là pour débattre sur tout ce qui a un rapport avec le financement.*

- Monsieur Le Maire : oui, tout à fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : par exemple, les classes de découvertes, vous ne m'empêchez pas de penser que vous l'avez pris, vous dites avec vos adjoints, le conseil municipal, c'est les adjoints et les conseillers municipaux.

*Vous auriez peut-être pu en discuter avant.*

*Nous aurions peut-être très bien compris votre démarche et je pense que là, au niveau de la transparence, comme vous le disiez, il aurait été intéressant d'en discuter ensemble puisque cela s'est déjà produit par le passé, nous avons déjà tenu un débat.*

*Voilà, et puis, oui, effectivement il y a une mauvaise interprétation du voyage des aînés.*

*Parce que moi, j'avais compris que vu le nombre croissant d'inscriptions, c'est-à-dire que je me suis dit c'est bizarre dans le temps nous avions 5 bus, maintenant, il n'y en a plus que 4, donc ce n'est pas le nombre croissant.*

*Mais maintenant, je comprends mieux ce que vous vouliez dire.*

*C'est pour cela qu'il faudrait faire également attention à certaines phrases qui sont mal interprétées.*

*Donc là, c'était uniquement vis-à-vis du conjoint des conseillers municipaux.*

- Monsieur Le Maire : tout à fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, voyage à BEAUVAIS, combien y a-t-il eu de personnes ?

*Il serait également intéressant de temps en temps d'avoir des informations concernant les sorties.*

- Monsieur Le Maire : voyage à BEAUVAIS, il y avait 22 participants.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce serait intéressant d'avoir de temps en temps les renseignements concernant ce qui se passe.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions concernant ce compte-rendu ?

- Madame Maryvonne POULAIN : vous nous expliquerez plus longuement ce document une prochaine fois.

- Monsieur Le Maire : pardon ?

- Madame Maryvonne POULAIN : le document concernant le rue de Courtaigne, les logements, nous aurons une réunion spéciale pour cela ?

- Monsieur Le Maire : oui, tout à fait.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : concernant le gym fitness, je voulais savoir la nature des miroirs qui vont être installés.

- Monsieur Le Maire : actuellement, il y a déjà des miroirs à la salle Jean-Marc DURAND.

*Vu le nombre important de participants à ces ateliers, je ne sais plus, en moyenne il doit y en avoir une cinquantaine ou une soixantaine par atelier, le nombre de miroirs n'est pas suffisant.*

*Nous avons acheté des miroirs pour mettre sur la partie gauche.*

*Ce sont des miroirs qui font toute la grandeur du mur, ce qui permet aux gens quand ils font le sport fitness de se voir et de corriger leurs défauts.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : qu'est-ce qu'il y a comme autre activité dans cette salle ?

*Ce n'est pas une salle de sport au départ ?*

- Monsieur Le Maire : si, mais c'est une salle qui n'est pas faite pour des activités, je veux dire genre basket, handball, volley-ball.

*Il y a du yoga, le fitness, la boxe. Ce sont des activités qui ne demandent pas de jeux de ballons.*

*Normalement, il n'y a aucune crainte à avoir par rapport aux miroirs, ils ne devraient pas se casser.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il y a quand même, c'est Jean-Moulin qui utilise cette salle ?

- Monsieur Le Maire : ce sont les écoles qui utilisent cette salle.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et les consignes au sujet de l'utilisation des salles ?

- Monsieur Le Maire : ce sont des glaces assez épaisses.

*Pour les casser, il faut déjà y aller. Du temps où elles se trouvaient au foyer Jules Verne, avec tout ce qui s'y est passé à l'intérieur, je peux vous garantir elles n'ont jamais été cassées.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui mais c'était le foyer Jules Verne.

- Monsieur Le Maire : je veux dire qu'elles ont la même teneur. De toute façon ce sont des glaces securit.

- Monsieur Philippe CERF : dans cette salle, il y a déjà des glaces de Jules Verne, le problème c'est que la moitié du groupe (25 personnes) ne se voyait pas.

*Ce sont des miroirs qui sont dans un cadre.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : non, mais je n'ai absolument rien contre, c'est simplement que je m'interroge un peu sur l'usage que l'on fait de cette salle.

*Quand les écoles s'y rendent, nous ne savons pas ce qu'elles y font.*

*Je pense qu'ils ont des activités assez calmes, il peut parfois y avoir des échauffourées.*

- *Monsieur Maurice BERNARD : c'est de la gym.*

*Le foot c'est à l'extérieur.*

- *Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : qu'il y ait des miroirs.*

*Bon déjà, quand on multiplie le nombre de miroirs, on multiplie les risques.*

*Si à priori tout le monde est conscient des risques, que tout le monde prend ses dispositions, il n'y a pas de problème.*

- *Monsieur Le Maire : de toute façon, ce n'est pas une salle qui nécessite des sports violents.*

- *Monsieur Maurice BERNARD : tout l'équipement intérieur est consacré à la gym.*

- *Monsieur Le Maire : oui Daniel, tu voulais dire quelque chose ?*

- *Monsieur Daniel CAPILLON : oui, au Foyer Jules Verne, ils ont été récupérés les miroirs ?*

- *Monsieur Le Maire : oui, les miroirs nous les avons récupérés et ce sont ceux qui se trouvent à la salle Jean Marc Durand.*

- *Monsieur Maurice BERNARD : quand FITNESS a été déplacé du Foyer Jules Verne vers Jean-Moulin, les glaces ont suivi.*

- *Monsieur Jacques BRASSART : en ce qui concerne les maisons relais, je n'y comprends rien.*

- *Monsieur Le Maire : qu'est-ce que tu ne comprends pas ?*

- *Monsieur Jacques BRASSART : rien.*

*C'est le lieu et la zone d'implantation. Est-ce que c'est déjà existant ou bien c'est à bâtir ? Et qui est l'hôte ?*

- *Monsieur Le Maire : Valérie va t'expliquer.*

- *Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ : en fait, il y a, rue Ampère, tour Anjou, qui est une tour qui ne vieillit pas très bien.*

*En terme de cité sociale, il y avait pas mal de soucis là bas et donc, il fallait trouver des idées pour effectivement permettre à cette tour et à ce quartier de ne pas redevenir par exemple, ce qu'il avait été un moment.*

*Il y a une ambiance sociale un peu difficile.*

*Nous avons été contactés par « l'APSA » qui est « l'Association Pour une Solidarité Active » qui est basée à Lens et qui gère, je dirai toute la misère de l'arrondissement de Lens parce qu'ils ont plusieurs centres d'hébergements, ils gèrent également « La Boussole » qui est la structure d'accueil des personnes sans domicile fixe, ils gèrent tout ce qui est mesure d'expulsion, tout ce qui est logement et insertion.*

*C'est une grosse association Lensoise.*

*Ils avaient un projet de créer une maison relais.*

*Une maison relais ce sera un grand immeuble, qui est financée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.*

*Cette maison relais accueille des personnes qui sortent de centre d'hébergement ou alors des personnes qui vivent très mal leur relogement.*

*C'est-à-dire des personnes qui, par exemple, sur Noyelles, nous avons quelques situations où les gens vivent très mal leur solitude, qui sont vraiment en difficulté à vivre leur solitude et dans ce type de maison relais, il y a des logements individuels et il y a des parties communes.*

*C'est-à-dire que chacun est un locataire de droit commun. Ils sont locataires chez eux, mais il y a des lieux où il est possible de se rassembler, des lieux où il est possible de regarder la télé, il y a un projet pour des terrasses, il y a possibilité de passer du temps ensemble.*

*La particularité de cette maison relais, là, elle serait mixte, les gens peuvent vivre aussi bien isolés quand ils le souhaitent, qu'ensemble, quand ils le souhaitent également.*

*Cela permet à des tas de gens de ne pas être en dehors du logement du droit commun, de ne pas se retrouver dans des situations précaires.*

*Ils sont également accompagnés par un hôte, qui est une personne qui va vivre avec eux la journée.*

*C'est quelqu'un qui va, par exemple, être présent pour la prise des repas ensemble, c'est un peu l'équivalent du foyer logement pour certaines personnes âgées.*

*L'hôte n'est pas seul sur la structure, il y a également des travailleurs sociaux.*

*C'est-à-dire que des travailleurs sociaux de l'APSA, interviendraient ; au jour d'aujourd'hui, nous attendons la décision de la DDGS. Les travailleurs sociaux interviendraient sur cette structure pour accompagner tout ce qui est démarche administrative, la régulation du groupe.*

*Voilà pour la partie personne en précarité.*

*Avec Jean-Michel nous sommes allés visiter différentes maisons relais.*

*Nous sommes surtout allés visiter ce qu'ils appellent la pension de famille au niveau de l'APSA où il n'y a que des Messieurs et où il y a un fonctionnement où les gens rentrent un moment et souvent quand ils en sortent c'est qu'ils décèdent.*

*Parce qu'il n'y a pas énormément de places, d'où la nécessité de recréer quelque chose dans l'arrondissement.*

*Ça c'était au niveau politique, c'était une décision de Monsieur Le Maire et du groupe d'aller vers effectivement un positionnement clair en direction des personnes en difficulté.*

*Puisque c'est quand même quelque chose qui est prégnant au sein du groupe.*

*Ensuite, nous avons eu des contacts avec l'IUT de Lens, entre autre, l'APSA a eu des contacts avec l'IUT de Lens pour certains projets, pour certains points.*

*Pèle mèle, comme cela, un colloque sur les violences conjugales, avec la participation, je ne sais pas si un moment vous avez vu, il y avait les étudiants de l'IUT qui vendaient des choses et tout cela, des technico commerciaux et qui avaient donné un chèque pour acheter un véhicule pour le 115 qui gère les gens qui sont dehors.*

*Madame La Directrice de l'IUT cherchait aussi des logements d'étudiants.*

*Il y a des projets de logements d'étudiants qui sont sur la commune de Lens, mais qui n'ont jamais abouti et donc là, elle recherche des logements étudiants et il restait de la place dans cet immeuble et l'idée innovante a été de répondre à deux fiches du programme logement de la Communauté d'Agglo autour du logement des personnes en précarité et du logement des étudiants.*

*Ils ont besoin de logements étudiants pour les étudiants étrangers et la chose innovante, ça a été d'imaginer que ce soit possible effectivement de mixer les publics et que ces publics aient des lieux communs, des entrées différentes, nous ne rentrerons pas dans la pension de famille par la même porte que le logement étudiant, mais qu'ils soient tous dans la même tour et qu'il y ait une espèce d'animation.*

*L'APSA, « et cela c'est tout à notre honneur », s'est également basée sur le fait qu'à Noyelles-sous-Lens, il y a un tissu associatif qui est très important.*

*Nous ne sommes pas très loin de Lens, avec le bus nous sommes à quelques minutes à Lens.*

*En plus, il y a le centre social qui peut effectivement être un moteur pour créer de la dynamique dans ce lieu.*

*Il y aurait différents locataires, aussi bien des étudiants étrangers ou alors des étudiants qui sont quelquefois également dans la précarité, il arrive que les étudiants vivent chez eux et puis qu'il y a un gros problème au niveau familial.*

*Nous savons que, enfin, là c'est le travailleur social qui va parler, nous savons qu'un gamin qui se retrouve à la rue est en rupture scolaire dans les deux à trois jours.*

*Deux à trois jours à la rue et il est en rupture scolaire.*

*Donc l'IUT avait cette idée, en lien avec les cellules de veille, car nous tenons à ce que les enfants continuent leur scolarité.*

*L'idée était de trouver également dans cet hébergement la possibilité, s'il le fallait, de pouvoir les mettre à l'abri dans un temps très court pour qu'il n'y ait pas cette mise à la rue et que les gamins puissent continuer leur scolarité.*

*Il y a vraiment plusieurs faisceaux dans cette idée de maison relais.*

*Nous soutenons simplement ce projet qui se fait entre le LTO HABITAT et l'APSA.*

*Nous sommes vraiment un partenaire important puisque si la municipalité est contre, et bien le projet n'avance pas.*

*Le dossier a été déposé par l'APSA au niveau de la DDJS pour avoir effectivement la réponse du financement, ça passe en commission et après c'est un accord ou un refus.*

*Il va y avoir également un gros travail de la part de Jean-Michel et LTO pour effectivement que les gens qui occupent la tour Anjou, puissent retrouver un logement aussi correct, qui leur correspond.*

*Cela permettra également d'avoir des travailleurs sociaux en permanence sur le coin de la rue Ampère où, à certains moments, des personnes viennent se plaindre pour des problèmes de voisinage, d'insalubrité.*

*Mettre des travailleurs sociaux dans un contexte où c'est difficile, je pense que c'est une bonne idée et nous avons travaillé dans ce sens.*

*Est-ce que j'ai répondu à ta question ?*

*- Monsieur Jacques BRASSART : oui, mais il faut reconnaître que c'est assez complexe.*

*- Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ : oui mais c'est un métier. Si l'APSA avait été présente, le projet aurait été plus détaillé mais je pense que je n'ai pas trop mal reflété le projet.*

*Et en tout cas c'est innovant.*

*Actuellement, nous sommes en train de trouver un maximum de partenaires, je dirais, le Conseil Régional, le Conseil Général, la CommunAupole de Lens-Liévin pour faire les extérieurs, que l'on puisse avancer plus loin dans le projet.*

*- Monsieur Le Maire : de toute façon, nous reviendrons vers vous sur ce sujet dès que le projet au niveau de l'APSA sera concrétisé et que ça avancera.*

*Là, nous tenions à vous en informer et à vous donner l'avancement du projet.*

*Concernant ce compte-rendu, quelles sont ceux qui sont pour ?*

*Quels sont ceux qui sont contre ?*

*Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

*Adopté à la majorité, 23 pour, 5 abstentions, 1 contre.*

4) – Adoption des commissions :

- Travaux du 04 mai 2011 :

Monsieur BERNARD remercie les membres de la Commission et présente le projet de sécurisation de la rue Victor Hugo.

- Une zone 30 sera créée entre les carrefours VICTOR HUGO-DOUVRIN et VICTOR HUGO-JAURES.

- Des panneaux STOP seront implantés à l'intersection des rues VICTOR HUGO et DOUVRIN.

\* Rue VICTOR HUGO, seront mis en place :

- deux dos d'âne, face aux habitations 30 - 336.

- des coussins Berlinois, au droit des passages piétons de l'école maternelle Cerf Hanotel et de l'entrée du CES,

- des plateaux ralentisseurs, au droit des passages piétons du Centre Culturel et à l'accès du stade Gallet,

- le marquage des passages piétons se fera sur une résine colorée et gravillonnée,

- des bandes axiales de couleur seront matérialisées sur l'ensemble de la zone 30,

- des barrières seront installées sur le trottoir côté impair entre les rues Jean-Jaurès et de la Paix,

Au cours des discussions qui se sont engagées lors de cette présentation, la Commission a souhaité :

- mettre en sens interdit la rue Denis Papin,

- réserver des places de stationnement dédiées à la Halte Garderie et demander au personnel municipal (halte, CLSH, CCE) de garer leur véhicule sur les parkings privatifs du Complexe Sportif,

- créer un dépose minute sur l'emplacement de l'ancien arrêt « transport en commun » face au CES.

La Commission souhaite qu'une réflexion soit menée afin de créer une voie de dégagement rue Basly, angle de la civette, afin de fluidifier le trafic.

***- Monsieur Le Maire : avez-vous des questions à poser concernant ce compte-rendu ?***

***Pas de question ?***

***Quels sont ceux qui sont pour ?***

***Adopté à l'unanimité.***

• ***Jumelage du 26 mai 2011 :***

\* ***Voyage en Pologne, à la découverte de Szczecinek et de sa région :***

Le voyage prévu du samedi 16 avril au samedi 23 avril a légèrement été modifié. Le départ s'est effectué le Vendredi 15 à 22h et le retour le dimanche 24. L'allongement de cette durée n'a vraiment pas déplu à la vingtaine de participants.

Le transport en autobus et le confort de celui-ci ont été très bien vécus.

Aucune remarque particulière sur le déroulement du séjour, si ce n'est la présence du soleil, d'un temps magnifique, et d'une ambiance conviviale et bon-enfant.

L'hôtel, ces chambres et sa restauration ont été jugés de qualité. Même le manque d'ascenseur n'a pas été formellement évoqué à la fin du séjour.

L'expérience est à renouveler.

Une réunion de bilan avec les participants a eu lieu le lundi 6 juin à 18 h30, avec une projection des photos du voyage, n'amenant aucune remarque particulière.

\* Fête de la libération septembre 2011 :

L'aval de la commission a été donné pour les conditions du repas de jumelage du dimanche. Traiteur, Denis Duriez, avec au menu Cassolette à base de poissons et fruits de mers, Choucroute, Fromage des régions et Placek. Les boissons seront fournies par nos soins. 17 euros le repas. Animation, groupe de musicien « polonais » le Triolet, cout 580 euro  
Le prix demandé est de 20 Euro par personne, réduction pour les moins de 12 ans.  
La Ville de Szczecinek sera représentée par une délégation, quand à Roundstone, il ne semble pas possible d'avoir la présence d'un représentant cette année.

\* Jubilé de Monsieur Urban Bogdan à Szczecinek :

Pour les 65 ans de Monsieur Urban Bogdan, ses 40 ans d'enseignement et de journalisme, ainsi que pour ces années de coopération avec les villes jumelles, la ville de Szczecinek organise le Lundi 19 Septembre 2011 le Jubilé de ce citoyen hors-pair. Le Comité d'organisation de ce Jubilé nous invite à être présents pour cette manifestation.

\* Préparation 2011 :

Un sujet revient sur la table des débats, les centres ou colonies, ou .... dans les villes jumelées. Si des problèmes ont eu lieu les années précédentes, néanmoins il est nécessaire de préserver nos partenaires privilégiés. 2011 a été l'exemple d'un déplacement d'adultes, 2012 pourrait être l'exemple de la reprise des centres de jeunes, ou de famille.

Pourquoi ne pas envisager de faire partir des familles dans les mêmes conditions de prise en charge que les centres de loisirs, c'est-à-dire à un tarif attractif.

Le sujet est d'actualité et devrait aboutir à des propositions des membres de la commission pour une prochaine réunion de la commission à la rentrée.

\* Questions Diverses :

Noyelles est jumelée avec Roundstone et Szczecinek. Par contre Szczecinek est en partenariat avec Neustreliz (Allemagne) et Bergen op Zoom (Pays Bas). A plusieurs reprises ces 2 villes nous ont proposé de mener des actions communes. 2012 sera peut-être l'année de cet accomplissement, tout au moins au niveau d'échanges sportifs. Affaire à suivre.

Annexe : Bilan financier du Voyage 2011 en Pologne.

Autobus benoit	8463		
Journée Kolobrzeg	320		
Journée Szczecinek 1	337		
Divers + réception	133		
Piscine	75		
Borne Sulinowo	389		
Journée Szczecinek 2	307		
Hôtel nuit et repas	7750	La nuit et le petit déjeuner à 45 euros	
TOTAL	17774 euros	Soit environ 900 euros par personne	Prix du séjour demandé : 490 euros

Le déficit prévu de ce voyage est pris sur le budget de la commission jumelage soit environ 7000 euros.

Les Prix comprennent le voyage de 22 personnes, 2 Chauffeurs et deux accompagnateurs.

- Monsieur Le Maire : avez-vous des questions concernant cette commission ?

*J'essaierais d'y répondre en l'absence d'Hervé.*

- Monsieur Jacques BRASSART : c'est ma soirée.

- Monsieur Le Maire : oui, effectivement.

- Monsieur Jacques BRASSART : est-ce qu'il est possible de connaître le montant du budget consacré au jumelage ?

- Monsieur Le Maire : de mémoire, il s'élève à 10 000 € ou 11 000 €.

- Monsieur Jacques BRASSART : on vérifiera ?

- Monsieur Le Maire : nous pouvons demander à Stéphane, il le connaît peut-être par cœur ?

- Monsieur Jacques BRASSART : et dans le bilan financier, justement de cette commission, on précise la nuit et le petit déjeuner à 45 €, est-ce que c'est inclus dans les 7 750 € ou pas ?

- Monsieur Le Maire : oui, tout à fait.

- Monsieur Jacques BRASSART : je voudrais revenir un petit peu, sur le bureau municipal du 03 février 2011 qui avait émis un avis favorable, pour la prise en charge du transport, soit 6 000 €.

*La commission jumelage du 26 mai 2011 entérine un déficit de 7 000 €.*

*Ça me paraît être beaucoup.*

*Le coût du voyage évalué à 650 € par personne et ramené à 490 €, il passe aujourd'hui de 650 € à 900 € par personne, soit une augmentation de 40 % sur la prévision.*

*Et quant à la participation des excursionnistes, elle reste inchangée.*

*Là, je me demande comment nous faisons un budget.*

*Il ne faut pas que les adjoints tiennent une agence de voyage.*

*Alors cette décision, est-ce qu'elle a été actée par tous les membres de la commission ?*

*Parce que ce n'est pas précisé dans le compte-rendu.*

- Monsieur Le Maire : je ne sais pas, moi je n'étais pas à cette commission jumelage, il n'y a que les gens qui étaient présents ce jour à cette réunion, qui peuvent nous répondre.

- Madame Maryvonne POULAIN : j'aurais été très heureuse de pouvoir répondre, mais étant donné que moi j'ai le verso blanc, nous n'avons pas eu le document dans son intégralité, je ne savais pas qu'il y avait une seconde page.

*La prochaine fois, on pourrait numéroter les pages 1/2 et 2/2, comme cela on sait qu'il nous manque une page.*

*Là, je découvre qu'il y a une deuxième page derrière.*

- Monsieur Bernard FINEZ : les 900 €, c'était les 650 € qui étaient prévus et les 7 000 € que la commune prenait en charge pour le déplacement.

A partir de là, les 650 € et le bus, nous sommes arrivés à 900 €.

- Monsieur Jacques BRASSART : non, je crois qu'il y a un budget pour un nombre d'excursionnistes.

Il était prévu 650€ par personne. Puis, nous l'avons diminué pour le mettre à 490 €.

Le coût est de 900 € par personne...

- Monsieur Bernard FINEZ : ce sont les 17 000 € et quelques, divisés par le nombre de personnes.

- Monsieur Jacques BRASSART : oui, je comprends, bien entendu.

Mais il était prévu un coût moins élevé.

- Monsieur Bernard FINEZ : oui, mais comme le bus était payé par la commune, en déduction des 900 €.

- Monsieur Jacques BRASSART : le bus est payé par la commune, non.

Il a été imputé au budget jumelage.

- Monsieur Bernard FINEZ : oui, c'est cela, il ne venait pas dans les dépenses des 22 personnes.

La commune a dit « je paye le bus », le reste, les 22 personnes le payent.

- Monsieur Jacques BRASSART : mais enfin, je dis que si l'on rapproche le voyage de SZCZECINEK de la proposition du voyage des aînés, et bien ce n'est pas très logique.

Et quand la commission de jumelage propose pour 2012, un voyage à SZCZECINEK à un tarif attractif, et bien moi je vous dis, ça fait peur.

Il arrivera peut-être un moment où nous paierons les personnes pour y aller.  
Je rigole mais....

- Monsieur Le Maire : chaque adjoint a un budget.

Ça fait partie de son enveloppe budgétaire et chaque adjoint gère son budget avec sa commission.

Moi, si la commission a donné un avis favorable au départ, et bien le voyage se fait.

Si la commission jumelage ne donne pas d'avis favorable, le voyage ne se fait pas.

- Madame Sabine BANACH : si je peux me permettre, en l'occurrence, effectivement l'adjoint a décidé d'allouer 7 000 € de son budget pour que le voyage se fasse.

C'était une décision qui lui appartient.

- Monsieur Jacques BRASSART : oui, mais ce n'est pas logique.

*A côté de cela, s'il y a 5, 6, 10 conjoints qui participent au voyage des aînés, nous allons leur faire payer 25€, ça va faire 200 €.*

*200 € alignés à 7000 €, il y a quelque chose qui ne va pas.*

- Monsieur Le Maire : chaque adjoint décide avec les conseillers qui font partie de sa commission de l'utilisation de son budget.

*Si Valérie a envie de faire avec sa commission des économies et qu'elle veuille faire payer les conjoints parce qu'elle a besoin de son argent pour faire autre chose, elle le fait.*

*Si Hervé estime que dans son budget il peut donner 7 000 € pour payer le bus, pour permettre à des personnes d'aller en Pologne, il le fait.*

*Chaque adjoint, avec sa commission, décide de leur objectif, de leur projet pour l'année à venir.*

*Ce que je leur demande, c'est de ne pas dépasser leur enveloppe budgétaire.*

*Après, à l'intérieur de leur commission, avec les conseillers, ils décident de l'utilisation de cette enveloppe budgétaire.*

- Madame Annie DELANNOY : aussi bien, Monsieur Alain ROGER que moi-même, avons payé notre voyage en Pologne.

*Nous sommes allés en Pologne, mais nous avons payé.*

- Monsieur Laurent DOLINSKI : 490 € ?

- Monsieur Le Maire : oui, car nous sommes célibataires.

- Monsieur Jacques BRASSART : Monsieur Le Maire, quand on réclame de la transparence, quand on demande un vocabulaire plus précis, il faut reconnaître là, que ces comptes-rendus, ces procès verbaux de conseils municipaux qui vont apparaître noir sur blanc, ou internet, comme on le dit, les gens peuvent être un petit peu choqués en disant « mince, moi je fais un voyage, 10 jours payés 490 € avec un déficit de 7 000 € supporté que ce soit le jumelage ou autre, supporté par la municipalité, je trouve que ça dépasse l'entendement.

- Monsieur Le Maire : premièrement, comme tu le dis, on est transparent parce qu'on vous donné des chiffres, et ça c'est une chose.

*Deuxièmement, les gens qui voulaient aller en Pologne, ils pouvaient y aller.*

*Le voyage était ouvert à tous les Noyellois.*

*Il n'était pas réservé qu'à une certaine catégorie, il était ouvert à tout le monde.*

*Maintenant, tant pis pour les gens qui n'ont pas voulu profiter de ce voyage.*

- Monsieur Jacques BRASSART : dans ces conditions là, nous aurions pu mettre trois ou quatre bus.

- Monsieur Le Maire : non. Il y avait une petite trentaine de personnes.

Nous étions 25 et les accompagnateurs.

Mais le voyage était ouvert à tout le monde. Même, en plus, nous pouvons faire des facilités de paiement aux gens, ça ils le savent.

C'est vrai, qu'Hervé avec sa commission a décidé de faire un voyage en Pologne.

Ça a été acté, ça a été mis en place, les gens sont venus s'inscrire.

A partir du moment où il n'y a eu que 25 inscrits, alors que nous en espérions peut-être 40 ou 45, mais le voyage était programmé.

Je me vois mal à la dernière minute dire aux gens et bien désolé ! Nous ne le faisons pas car vous n'êtes que 25.

Et Hervé a pris la décision avec sa commission, de dire : « et bien nous mettrons la différence ».

A la limite, je trouve que c'est pas mal, car cela a permis, néanmoins à 25 personnes de partir et de découvrir la Pologne.

- Madame Annie DELANNOY : je pense que dans beaucoup de municipalités, on fait cela.

J'ai écho d'autres municipalités qui font des voyages en Pologne et qui sont à peu près dans ces prix.

Ils n'arrivent pas à 600 €.

Je l'ai proposé à d'autres personnes que je connaissais, pour essayer de remplir le bus, mais ils payaient moins cher ailleurs.

Je pense que les autres communes doivent également faire la même chose.

- Monsieur Jacques BRASSART : je ramène à quelque chose que je connais.

J'ai été directeur d'école, j'ai fait énormément de sorties, de voyages.  
On peut interroger les gens.

Et bien, on téléphone aux transporteurs, on téléphone au musée, etc.

On voit le prix et ensuite on essaye de rentrer dans son argent.

Et puis on fixe le prix en conséquence.

C'est vrai que j'ai essayé d'avoir des subventions de la municipalité...

- Monsieur Le Maire : les écoles sollicitent toujours la municipalité pour prendre en charge les bus.

- Monsieur Jacques BRASSART : non pas toujours.

- Monsieur Le Maire : pas toujours ? Mais à Noyelles c'est fréquent.

- Monsieur Jacques BRASSART : nous faisons des ventes de petits pains pour récolter de l'argent.

Je ne sais pas, mais Madame CALVIN est directrice d'école et bien comment elle procède quand elle organise une sortie, un voyage ?

Est-ce qu'elle peut avoir un déficit à ce niveau là ?

- Monsieur Le Maire : non, c'est normal qu'il n'y ait pas de déficit au niveau de l'éducation nationale, vu que ce sont les budgets municipaux et vu que c'est nous qui payons les bus pour que vous puissiez partir.

Vous ne serez donc jamais en déficit, ce n'est pas possible.

Le budget enseignant, c'est pris sur le budget à Sandra.

- Monsieur Jacques BRASSART : j'ai organisé des sorties sans recourir à la municipalité.

- Monsieur Le Maire : pour te donner un exemple.

Le collège organise avec les enfants un voyage en Allemagne.

Il y a un concert qui est prévu là bas. Ils demandent aux parents, s'ils veulent bien y aller.

Alors les parents disent « oui », mais après c'est partir en voiture.

Et bien les parents disent « non », nous ne pouvons pas partir en voiture pour une journée en Allemagne.

Et bien la mairie met le minibus à disposition.

- Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ : la participation des parents a été symbolique.

Les parents ne peuvent pas non plus payer un tel déplacement.

- Madame Christelle CALVIN : ce n'est pas partout comme cela.

- Monsieur Le Maire : et bien non, ce n'est pas partout comme cela.

- Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ : non, mais à Noyelles c'est possible.

- Monsieur Le Maire : moi ça me fait plaisir de le mettre à disposition des parents pour qu'ils aillent voir leurs enfants en Allemagne.

Mais ça c'est encore un coût qui n'était pas prévu et qui nous a encore coûté pour une journée 500 à 600 €.

Nous sommes en train de parler du budget d'Hervé sur une manifestation à 7 000 €, c'est vrai, mais quand tu regardes par exemple au niveau de la commission à Sandra, c'est dommage qu'elle ne soit pas là, tous les petits à côtés que l'on rajoute parce qu'une fois c'est cela et une autre fois c'est autre chose, je suis sûr que ça dépasse les 15 000 € facile à l'année.

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : oui mais là, on parle d'enfants.

7 000 € pour 25 personnes, alors que la commission de l'enseignement c'est 15 000 € pour combien d'enfants scolarisés sur la commune ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : c'était également le premier.

C'est la première fois qu'il y a eu un voyage en Pologne et effectivement, si nous abandonnons le projet, ça ne se fait pas non plus.

Donc la commission a choisi.

Je parle pour Hervé mais c'est comme cela que ça s'est passé.

- Monsieur Jacques BRASSART : si ça a été débattu au sein de la commission et que la commission dans son ensemble a pris ses responsabilités en disant on envoie malgré le déficit, je ne dis rien.

- Monsieur Le Maire : je pense que c'est ce qui s'est passé.

- Madame Maryvonne POULAIN : de toute façon, je pense que cette décision est même passée dans un bureau municipal.

Vous voyez, c'est clair, net et précis.

- Monsieur Le Maire : c'est bien. Nous voulions du débat et bien pour une fois, nous en avons.

Y-a-t'il d'autres questions concernant cette commission jumelage ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

- Madame Maryvonne POULAIN : j'ai appris ce matin, car je m'étonnais que nous n'avions pas le compte-rendu du bureau intercommunal du 10 mars 2011, noté dedans.

J'ai téléphoné ce matin, mais si c'était possible j'aurais aimé revenir sur le point sur TREFILEUROP.

J'ai appris que c'était pour information, mais je m'attendais à ce qu'on en discute un peu.

Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus, car lorsqu'on lit cette petite phrase, « les diagnostics ont mis en évidence la présence de métaux lourds localisés. »

- Monsieur Le Maire : je me suis rendu à une réunion en sous-préfecture il y a une quinzaine de jours concernant TREFILEUROP avec les villes de Loison-sous-Lens, Lens, Sallaumines et Noyelles.

Nous avons tous une partie de notre territoire qui se trouve sur TREFILEUROP.

Le but de cette réunion était de nous exposer la façon dont le bâtiment allait être désamianté, de la façon dont ils allaient être mis en sécurité, mais également, nous demander à nous, municipalité, si nous étions d'accord pour acheter TREFILEUROP.

*Il est bien évident que nous, municipalité, nous n'avons pas les moyens de le faire.*

*Je leur ai dit que si quelqu'un pouvait le racheter, c'était la Communauté d'Agglomération mais à condition qu'il y ait un projet porteur derrière.*

*Et que le coût d'acquisition doit s'élever à 1 000 000 €.*

*Là apparemment, ils doivent se rapprocher de la Communauté, mais de toute façon, au niveau de la CALL ce n'est pas à l'ordre du jour.*

*Il y a déjà NOROXO qui est là, il y a pas mal de zones d'activités qui se trouvent aux abords de LENS, qui vont être également aménagées.*

*Donc, au niveau du site de TREFILEUROPE, pour le moment nous n'en savons pas plus.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : les métaux lourds, ce ne sont que de l'amiante ?*

*- Monsieur Le Maire : des métaux lourds et de l'amiante.*

*Mais des métaux lourds que sur une petite partie.*

*Ils nous ont bien montré la cartographie.*

*Ils doivent logiquement me transmettre un document qui vous sera transmis.*

*Les métaux lourds se trouvent sur des points bien précis, à ce moment là, ils vont enlever toute la terre sur une certaine épaisseur pour dire d'enlever tous ces métaux.*

*Bien sûr, après il y a de l'amiante, ça c'est clair.*

*Pour le moment, le projet est en stand by, car ils ne savent pas s'ils vont démolir, pas démolir.*

*Si des gens vont reprendre ou non.*

*De plus, NEXANS se trouve de l'autre côté et des canalisations de gaz passent entre les deux entreprises.*

*Donc pour le moment c'est un peu gelé à ce niveau.*

*Mais de toute façon dès réception des éléments concrets, je vous transmettrai le dossier.*

*- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : de toute façon, c'est au dernier propriétaire de se débrouiller.*

*Celui qui rachète va devoir dépolluer.*

*- Monsieur Le Maire : oui, c'est clair.*

5) – **Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**2011-41 :** signature d'un contrat avec la Société CLOWILL, représentée par Monsieur G. HOUZE, et relatif à : « CONTRAT D'ENTRETIEN DE DEUX PORTAILS BATTANTS AU CENTRE SOCIAL » à Noyelles-sous-Lens »,

Le montant annuel est de 696,00 € H.T., renouvelable 3 fois par reconduction expresse.

**2011-42 :** Considérant qu'il y a lieu de modifier la décision n°2005/108.

Modification du montant maximum de l'encaisse qui est fixée à 7 000 €.

Régie installée au 17 rue de la République et instaurée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

La régie permet l'encaisse des produits suivants :

- la participation au voyage des aînés,
- l'encaissement des inscriptions aux voyages,
- les excursions,
- les visites guidées,
- les sorties au théâtre et autres.

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- par chèque bancaire ou postal.

**2011-43 :** encaissement des frais de formation au CYBER POINT comme suit :

- 5 premières heures gratuites – 2 € l'heure de formation suivante.

Le mode de facturation de la régie est le carnet à souche et les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- par chèque bancaire ou postal.

**2011-43 bis :** Mme FINEZ Véronique est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes pour l'encaissement pour la participation au voyage des aînés, l'encaissement des inscriptions aux voyages, excursions, visites guidées, sorties théâtre et autres, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme FINEZ Véronique sera remplacée par Mme DE CARRION Sylvie ou Mme GUILMANT Carole nommées mandataires suppléantes.

**2011-44 :** Monsieur LEPAGNOT Nicolas est nommé régisseur titulaire de la régie de recettes Ecole de musique municipale, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur LEPAGNOT Nicolas sera remplacé par Monsieur NOWAK Michel nommé mandataire suppléant.

**2011-46** : considérant qu'il y a lieu de modifier l'article 4 de la décision 2011-01 prise au 03 janvier 2011,

Il est institué une régie auprès de la commune de Noyelles-sous-Lens.

Cette régie est installée au centre social KALEÏDO.

La régie est instaurée à compter du 03 janvier 2011 et a pour objet l'encaissement aux participations des :

- adhésions au centre social,
- formations au cyber point,
- divers activités du centre social.

Les recettes désignées à l'article 4 sont payables (contre remise du talon de carnet à souche à l'usager) selon les modes de règlements suivants :

- Numéraire,
- Chèque bancaire ou postal.

**2011-47** : modification du montant maximum de l'encaisse qui est fixée à 2 400 €.

Régie installée au 17 rue de la République et instaurée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

La régie permet l'encaisse des produits suivants :

- inscriptions aux repas et fêtes.

Les recettes désignées ci-dessus seront encaissables selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- par chèque bancaire ou postal.

Le mode de facturation est le carnet à souche pour les repas et fêtes organisés par la municipalité.

**2011-48** : Madame DE CARRION Sylvie est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes REPAS et FÊTES, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame DE CARRION Sylvie sera remplacée par Madame FINEZ Véronique ou Madame MARTINCIC Bernadette ou Madame GUILLEMANT Carole nommées mandataires suppléantes.

**2011-49** : signature d'un contrat avec la Société DEKRA à ST LAURENT BLANGY, représentée par Monsieur Alain MEURIN, Responsable d'Agence, et relatif à : « Mission SPS – Réfection des toitures des Écoles Émile Basly et Jean Rostand »,

Le montant des honoraires s'élève à : 1 237,86 € T.T.C.

**2011-50** : signature d'une convention avec l'association CHEMIN CROISE représentée par Madame Myriam MOUCHIE, Présidente et relative à des interventions lors d'ateliers « estime de soi » au sein du centre social « Kaléïdo » les vendredis 1<sup>er</sup> avril, 15 avril et 13 mai 2011 de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Le montant de la prestation s'élève à 720 € T.T.C., frais kilométrique inclus pour 12 heures d'intervention (coût horaire : 60 € T.T.C.).

**2011-51** : signature d'une convention avec l'association DROIT DE CITE et relative à la mise en œuvre de l'action culturelle – concert de « Massilia Sound System » dans le cadre

des « Enchanteurs 2011 » qui se déroulera le jeudi 07 avril 2011 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 5 000,00 € T.T.C.

**2011-52 :** signature d'une convention avec l'association MEDLEY DANSE représentée par son président et relative à l'organisation du goûter dansant dans le cadre de la semaine bleue qui se déroulera le vendredi 14 octobre 2011 au foyer municipal de 14h00 à 18h00.

Le montant de la prestation s'élève à 1 500,00 € T.T.C.

**2011-53 :** signature d'une convention avec la société NETEASE et relative à une formation sur l'optimisation du poste de travail et des communications qui se déroulera les 5 et 10 mai 2011 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 en mairie de Noyelles-sous-Lens.

Le montant de la prestation s'élève à 1 500 €.

**2011-54 :** signature d'une convention avec l'association AUTREMENT LOISIRS ET VOYAGES représentée par Monsieur ROUSSEL Philippe, Gérant, et relative à l'accueil de 14 jeunes sur ses centres au mois de juillet 2011 et plus particulièrement du 16 juillet au 29 juillet 2011.

Le montant de la prestation s'élève à 10 920,00 €.

**2011-55 :** signature d'une convention avec l'association SAMANTHA SHOW représentée Madame Samantha LEBAS-EDDRIOUCH, Présidente, et relative au bal champêtre qui se déroulera le mercredi 13 juillet 2001 sur la place Gallet de 20h30 à 02h00.

Le montant de la prestation s'élève à 1 250 €.

**2011-56 :** fixation des tarifs pour la sortie Séniors à Beauvais du 1<sup>er</sup> juin 2011 à 50 € par personne.

Le mode de facturation de la régie est le carnet à souche et les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- par chèque bancaire ou postal.

**2011-57 :** Vu l'avis d'appel à candidature publié le 04 mars 2011 concernant le lancement d'une procédure adaptée pour le marché de fournitures scolaires du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 31 mars 2013.

Vu les remises des offres des 6 sociétés suivantes : MAJUSCULE DEMEY, WESCO, MEUCLET ET RICHEZ, PICHON, NLU, LDA,

Est autorisée la passation, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative à l'acquisition de fournitures scolaires du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 31 mars 2013.

Ce marché est attribué à la société suivante pour les montants suivants :

- MAJUSCULE DEMEY : Montant minimum H.T. sur 22 mois : 30 000 € H.T.  
Montant maximum H.T. sur 22 mois : 80 000 € H.T.

**2011-58** : signature d'une convention avec la société AVIPUR représentée par Madame Patricia NYS, et relative à la mise en place d'un entretien VMC dans les bâtiments suivants : hôtel de ville, salle des fêtes, complexes et annexes, école maternelle BASLY, Centre Culturel Évasion, Halte- garderie, CLSH, maison de proximité Jean-Moulin, CAJ rue de Courtaigne, espace santé, salle des sports Jean-Moulin.

Prestations : nettoyage et dépoussiérage des bouches, nettoyage des gaines horizontales et verticales, nettoyage, dépoussiérage des moteurs, contrôle des moteurs.

Le montant de la prestation s'élève à 3 850,00 € H.T.

**2011-59** : signature d'une convention avec VACANCES ULVF représentée par Madame Christelle CHIFFE, Directrice commerciale, et relative à un séjour pour 50 personnes au domaine de Pelvezy à SAINT GENIES qui se déroulera du 20 septembre 2011 au 27 septembre 2011 inclus.

Le montant de la prestation s'élève à 18 554,00 € T.T.C.

**2011-60** : signature d'une convention ORCHESTRE LES TRIOLETS représenté par Monsieur Joseph VALETIC, Musicien, et relative à une représentation qui se déroulera le dimanche 04 septembre 2011 à la salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 580 €.

**2011-61** : signature d'une convention ARCADIA THÉÂTRE représenté par Mademoiselle Françoise RIVENEZ, par délégation du Président, et relative au spectacle « Saltimbanques » qui se déroulera le dimanche 31 juillet 2011 de 15h00 à 19h00.

Le montant de la prestation s'élève à 2 321,00 € T.T.C.

**2011-62** : fixation de la tarification pour les centres de loisirs été 2011 :

Primaires et Ados	Pour 5 jours de fréquentation consécutifs													
	A la journée unique avec repas													
	consécutifs Extérieurs pour 5 jours de fréquentation	27 €	7 €	54 €	14 €									
	Extérieurs à la journée unique avec repas													
Maternels	Pour 5 jours de fréquentation consécutifs													
	A la journée unique avec repas,													
	Journée sans repas	27 €	7 €	5 €	3 €									
	Demi-journée sans repas													
	Extérieurs – journée sans repas	10 €	6 €	54 €	14 €									
Extérieurs – demi-journée sans repas														

2 <sup>ème</sup> enfant	23 €	6 €	54 €	14 €		2 <sup>ème</sup> enfant	23 €	6 €	4 €	2,50 €	10 €	6 €	54 €	14 €
3 <sup>ème</sup> enfant et plus	21 €	5 €	54 €	14 €		3 <sup>ème</sup> enfant et plus	21 €	5 €	3 €	2 €	10 €	6 €	54 €	14 €

Un accueil du soir et un du matin d'une heure et demi sera mis en place.

Tarifs :

- Noyellois : 1,50 €,
- Extérieurs : 3 €.

Et de fixer les tarifs pour les campings comme suit :

Pour les Noyellois :

- 1<sup>er</sup> enfant / 2<sup>ème</sup> enfant / 3<sup>ème</sup> enfant : la nuitée : 3 € de majoration par nuit.

Pour les extérieurs :

- 1<sup>er</sup> enfant / 2<sup>ème</sup> enfant / 3<sup>ème</sup> enfant : la nuitée : 6 € de majoration par nuit.

**2011-63** : fixation de la tarification pour le séjour à GERARDMER dans les VOSGES, pour 14 enfants de 8 à 16 ans, comme suit :

- Participation familiale : 350 € par enfant,
- Participation communale : 780 € par enfants.

Le mode de facturation de la régie est le carnet à souche et les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- par chèque bancaire ou postal,
- chèques vacances (CAF).

**2011-64** : fixation de la tarification pour le gala de danse du samedi 07 mai 2011 au centre culturel Évasion à 5 €.

Le mode de facturation de la régie est le carnet à souche et les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- par chèque bancaire ou postal.

**2011-65** : encaissement des tarifs pour les centre de loisirs été 2011 selon la décision n°2011/62.

Le mode de facturation de la régie est le carnet à souche et les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- par chèque bancaire ou postal.

**2011-66** : signature d'une convention avec la société ISIS TRADE représentée par Monsieur FODZO TCHEMWE Léon, Directeur Général, et relative à la contractualisation d'une animation autour des jeux du monde qui se déroulera le mardi 26 juillet 2011 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, au centre de loisirs de Noyelles-sous-Lens.

Public touché : deux groupes :

- 1<sup>er</sup> groupe de 80 enfants (enfants de moins de 9 ans),
- 2<sup>ème</sup> groupe (enfant de plus de 9 ans).

Le montant de la prestation s'élève à 700 €.

**2011-67** : fixation des tarifs du repas de ducasse pour le 31 juillet 2011 comme suit :

- 10 € par adulte (une boisson comprise),
- 8 € par enfant (une boisson comprise).

**2011-68** : signature d'un contrat avec La Société COEXIA ENVELOPPE à LENS, représentée par Monsieur Christophe AUGUSTO, Directeur, et relatif aux « RÉFECTION DES TOITURES TERRASSE ÉCOLES ÉMILE BASLY ET JEAN ROSTAND »

Le montant des prestations de base s'élève à : 77 740,00 € T.T.C.

Le montant de l'option n° 1 : 1 327,56 € T.T.C.

Le montant de l'option n° 2 : 5 382,01 € T.T.C.

**2011-69** : fixation de la tarification pour le séjour des aînés le vendredi 09 septembre 2011 à COUSY LE CHÂTEAU comme suit 25 € par personne, (réservé aux Noyellois).

Le mode de facturation de la régie est le carnet à souche et les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- par chèque bancaire ou postal.

**2011-70** : fixation de la tarification pour le séjour en DORDOGNE des Séniors qui se déroulera du mardi 20 au mardi 27 septembre 2011 à Saint GÉNIES, comme suit :

- 315 € par personne pour les non-imposables,
- 495 € par personne pour les imposables.

Le mode de facturation de la régie est le carnet à souche et les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- par chèque bancaire ou postal.

**2011-71** : fixation de la tarification pour le voyage à la Coupole, à Helfaut du vendredi 04 novembre 2011, comme suit :

- 43 € par personne (réservé aux Noyellois – sortie Séniors).

Le mode de facturation de la régie est le carnet à souche et les recettes désignées sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- par chèque bancaire ou postal.

**2011-72** : fixation des tarifs des boissons à 1 € pour la boum du CMJ qui se déroulera le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2011 à la salle des fêtes de 19h00 à 24h00.

**2011-73** : dans le cadre de la fête des parents lecteurs du 20 juin 2011, 72 places de spectacle jeune public seront offertes.

- ***Monsieur Jacques BRASSART*** : avant de passer à ces différents points, une dernière chose.

- Monsieur Le Maire : tu es en forme aujourd'hui, Jacques.

- Monsieur Jacques BRASSART : c'est une chose à laquelle je pense depuis quelque temps.

C'est vrai qu'il y a beaucoup d'autres choses et là, je suis lancé.

Votre bureau intercommunal, je ne vais pas revenir sur les propos de Monsieur BARBERY.

Mais, vous proposez de votre côté une action dans un secteur plus restreint et ce sera la rue de Lorraine.

Ce que je voudrais dire, c'est que dans le secteur encore plus restreint de Jean Moulin, et encore plus restreint du centre social, où il y a des barrières, il y avait des bacs à fleurs qui dès le départ étaient prévus.

Je sais que les voisins, la jolie maison en face, combien de fois, ils me taquinaient avec cela, « mais alors Monsieur BRASSART, et les bacs à fleurs et les fleurs ? ».

Je leur réponds, mais non ça ne rentre pas dans le budget, ça coûte cher, etc....

Et aujourd'hui, on propose cette action, là bas pour la rue de Lorraine.

Ce n'est pas péjoratif, mais là, au centre social, il n'y a rien.

Alors que la demande a été faite, mais d'une façon informelle, il est vrai.

On nous a dit que ce n'était pas possible, que là malheureusement ce n'est pas le budget communal mais un budget qui ne le permet pas.

Et quand, élu, et malheureusement ici, le seul élu qui reste sur le secteur, bon Martine n'est pas trop loin, mais enfin, vraiment dans le secteur Jean-Moulin, j'aurais pu compter sur l'appui d'un ami, malheureusement, il est arrivé ce qui est arrivé.

Et je m'aperçois que beaucoup de travaux n'ont pas connu d'aboutissement, ils ne sont pas allés à leur terme.

Je me souviens que le 15 avril 2004, j'adressai un courrier à la municipalité.

- Monsieur Le Maire : 2004, Jacques, nous sommes en 2011.

- Monsieur Jacques BRASSART : oui, mais pourquoi ce courrier enregistré par le DGS, en la personne de Monsieur HUGOT.

Il y avait trois choses qui étaient demandées, dont la zone trente et tout le monde connaît le virage dangereux à proximité de l'école Jean Moulin, du centre social, c'est un virage vraiment très dangereux.

Vous le savez, vous y venez assez régulièrement.

J'avais demandé la zone trente, plus la mise en sécurité, etc....

*Pourquoi je l'avais demandée en 2004, et bien simplement parce que c'étaient les travaux qui étaient en cours, pour le centre social, pour l'enfouissement des lignes électriques, le câble, etc....*

*Nous avons tout creusé, il y avait le tout à l'égout, je me suis dit c'est le moment.*

*Parce que Jacques, si tu le demande après, on dira et bien il fallait en parler plus tôt.*

*J'ai demandé, le Maire, pas vous, mais le Maire de 2004, m'avait dit OK pour tout.*

*Je n'en demandais pas tant.*

*Et puis, ça a été OK pour rien.*

*Alors bon, je n'ai pas été assez convaincant.*

*Et puis ça, je le regrette un petit peu, je suis un petit peu déçu, mais quand je vois tous les travaux qui sont faits sur Noyelles, je peux féliciter la municipalité, vraiment.*

*Je me promène régulièrement à pied, à vélo, on voit des secteurs, derrière les boclets, la rue des boclets, etc...., c'est propre, c'est bien.*

*Et puis, on sent qu'il relève d'une volonté, je sens quand même, je vais mettre un peu de pommade. Je sens qu'il y a du volontarisme, ce qui n'était pas possible avant, ça l'est aujourd'hui mise en sécurité du parc des boclets, nous avons réussi à le faire, nous avons trouvé l'idée.*

*Nous avons dépensé beaucoup d'argent pour clôturer mais les enfants se retrouvent sur le parking, parce qu'ils passent la petite barrière, parce que l'on n'a pas terminé de clôturer.*

*Bon après la mise en sécurité de l'école Jean-Moulin, vous m'avez indiqué la dernière fois que ça allait se faire.*

*Et surtout cette zone trente.*

*Même si, je sais que l'on a terminé Monsieur BERNARD, en disant que si nous devons mettre des ralentisseurs, vous les mettriez devant ma maison.*

*- Monsieur Maurice BERNARD : pas devant ta maison, devant chez vous.*

*- Monsieur Jacques BRASSART : devant « chez vous ».*

*Je suis prêt à accepter. J'ai des doubles fenêtres qui atténuent le bruit.*

*Mais il faut se pencher sur cette question, la clôture, la mise en sécurité de l'école, de cette zone trente à proximité d'une école.*

*Nous avons été la faire dans d'autres quartiers pour d'autres personnes qui ont su faire un comité de quartier dans leur rue et qui ont commencé avec des pétitions.*

*Il faut reconnaître les choses.*

*- Monsieur Le Maire : non, ce n'est pas cela.*

*Nous avons décidé sur la commune, de mettre certaines rues en sécurité, notamment la rue Léon Blum, la rue Victor Hugo, la rue de Courtaigne, la rue Schaffner.*

*C'est-à-dire, dans un premier temps, les grands axes.*

*Nous avons également les cités minières.*

*C'est pour cette raison que nous avons fait un test au niveau de la rue de Carvin et de la rue de Douvrin, en y mettant quatre STOPS.*

*La mise en sécurité se fait doucement, car nous ne pouvons pas mettre toute la ville en sécurité en même temps, ce n'est pas possible.*

*Nous essayons de prioriser au maximum.*

*Pour le moment, chez toi, tu dis que c'est dangereux, je peux le concevoir, mais depuis le temps que tu as fait ta lettre en 2004, il n'y a jamais eu d'accident.*

*Donc, c'est bien, qu'elle n'est pas si dangereuse que cela.*

*Notre rôle est de faire passer l'intérêt général avant de faire passer l'intérêt individuel.*

*Je suis désolé, mais pour moi, c'est le plus important.*

*Dans un premier temps pour moi, ce qui est important c'est de mettre en sécurité les grands axes.*

*Nous avons réalisé la rue du 10 mars, cette année nous faisons la rue Victor Hugo et l'année prochaine nous ferons la rue de Courtaigne.*

*Après que nous aurons mis tous nos grands axes en sécurité, là, après nous attaquerons les cités minières et les rues où effectivement ça peut poser réellement des problèmes.*

*Mais dans un premier temps, pour moi ce n'est pas la priorité.*

*- Monsieur Maurice BERNARD : je peux me permettre, Monsieur Le Maire ?*

*- Monsieur Le Maire : oui, bien sûr.*

*- Monsieur Maurice BERNARD : je voudrais dire que pour la rue de Courtaigne, il y a un projet.*

*Vous savez qu'elle est réellement en mauvais état, financièrement, nous sommes incapables aujourd'hui, au niveau municipal, de financer entièrement la rue de Courtaigne qui fait environ 1km200.*

*De la RN 43 jusqu'à la poste.*

*Donc, nous avons vu et nous allons essayer de voir avec la commission, éventuellement pour proposer la remise en état de la rue de Courtaigne en quatre étapes.*

*La première étape serait de la RN 43 jusqu'à la rue de Picardie.*

*Là nous sommes obligés de refaire toute la rue complète, avec l'assainissement, les voiries, il faut refaire la borduration, il faut décaisser, donc là, il y a un travail énorme à faire.*

*Le reste de la rue de Courtaigne ce sera des travaux d'entretien. Il y aura du rabotage ainsi que quelques bordures à changer.*

*Par contre, de la rue de Picardie jusqu'à la RN 43, tout est à refaire.*

*Ce qui veut dire que le commerçant qui se trouve là, sera embêté pendant un mois voir un mois et demi.*

*Nous devons tout défoncer.*

*Aujourd'hui, avec les intempéries qu'il y a eues, nous sommes en dénivelé, nous avons un trou devant le café « Le Galopin », et là nous sommes obligés de tout décaisser pour pouvoir remettre tout à niveau.*

*La sécurité de la rue de Courtaigne se fera en quatre étapes, à savoir, qu'on sécurisera en même temps que l'on réalise les travaux.*

*Ce qui est logique, nous n'allons pas faire sécuriser plus bas, si dans un an il faut tout démonter pour refaire la rue plus tard.*

*- Monsieur Jacques BRASSART : c'est bien pour cela que je parle de cette zone trente devant le centre social.*

*Nous aurions dû le faire à cette époque là, en même temps que les travaux qui étaient engagés.*

*- Monsieur Maurice BERNARD : une zone trente c'est valable s'il y a un certain nombre de véhicules.*

*Devant le centre social, je dirais qu'il y a 90 voitures qui passent par jour, là, ça devient un lourd investissement.*

*Par contre, si vous prenez la rue Victor Hugo, si vous mettez un compteur, rue Victor Hugo, en plus elle est en ligne droite alors que vous avez une courbe, vous avez un virage, la rue est prioritaire.*

*- Monsieur Le Maire : si vous le voulez bien, nous allons passer au point suivant.*

*Les décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Si vous avez des questions à poser, je suis prêt à y répondre.*

*Tout en sachant qu'il y a beaucoup de décisions qui concernent des mises en place de régies où des modifications de montant au niveau de ces régies et des signatures de convention pour des contrats, des spectacles au centre culturel ou pour des associations.*

*Pas de question ?*

*- Madame Maryvonne POULAIN : juste pour votre décision 2011/41, c'est marqué : « le montant annuel est de 696 € renouvelable trois fois par tacite reconduction ».*

*C'est le contrat qui est renouvelable trois fois ? trois ans ?*

*- Monsieur Marc GOSCIANSKI : c'est 696 € par an sur trois ans.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : donc d'office, pendant trois ans, ils ont le marché.*

*- Monsieur Le Maire : par contre, j'ai quelques petits points, si ça ne vous dérange pas Maryvonne, est-ce que je peux passer quelques petits points assez importants.*

*Car l'autre fois, tu as dit que tu ne voulais pas les voter s'ils n'étaient pas à l'ordre du jour.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : déjà là, la commission de jumelage, je n'ai qu'une page.*

*C'est pour cela, qu'il serait bien de noter 1 page sur 2, et bien oui, Maurice m'a donné la sienne, car je n'avais pas l'autre côté de la commission jumelage.*

*J'ai découvert en début de séance que les autres avaient une deuxième page.*

*Allez-y, on verra bien.*

*- Monsieur Le Maire : tout d'abord, une subvention exceptionnelle pour le tir Noyellois de 75 €, qui correspond à la somme allouée chaque année pour les fêtes du 14 juillet.*

*Ensuite, également une subvention de 400 € pour le But Noyellois qui correspond aux fêtes de la Libération au concours de boules en nocturne.*

*C'est le deuxième point.*

*Troisième point, et il est plus important.*

*C'est la préemption du château BULTEZ.*

*Parce que nous avons demandé à l'Etablissement Public Foncier de modifier un périmètre d'intervention.*

*C'est ce que vous avez vu au niveau du bureau municipal du 18 mai 2011.*

*Nous avons demandé à l'EPF de modifier son périmètre d'intervention, de l'agrandir.*

*Vous avez vu que ce périmètre, inclut la rue Schaffner, la rue Rostand, la rue de la République, la rue du 14 juillet.*

*Et normalement, cette préemption devait être prise en charge par l'EPF.*

*Mais au niveau de l'EPF, nous avons simplement eu l'accord aujourd'hui, nous devons le passer en conseil municipal la semaine prochaine (il n'est d'ailleurs pas non plus à l'ordre du jour, mais il faudra qu'on le passe), par contre la préemption du château BULTEZ, s'arrête le 21 juin 2011.*

*Comme l'estimation était à 350 000 €, je suis obligé de demander votre accord pour préempter, sachant que l'estimation des domaines s'élève à 200 000 €.*

*Je ne sais pas si Monsieur DUPIRE voudra nous vendre à 200 000 €, mais de toute façon, nous sommes obligés de passer une délibération en Conseil Municipal du fait que ca ne rentre pas dans le cadre de mes délégations.*

*Ensuite, ce sont simplement des informations.*

*La fête des écoles de demain n'aura pas lieu à Jean Moulin mais au complexe sportif, du fait que des vents violents entre 60 et 80 km/heure sont prévus et qu'il risque de pleuvoir.*

*Nous avons donc décidé avec Madame COUPE de le faire au complexe sportif.*

*Deuxième chose, vous avez reçu sur votre table, une information sur le spectacle du cercle Laïque.*

*Les gens intéressés sont invités à prendre contact rapidement avec le cercle Laïque car ils n'ont pratiquement plus de place.*

*- Madame Martine STRAPPE : il faut remplir derrière de toute façon.*

*Je peux récupérer les feuilles, pour les redonner à Kévin DURAND.*

*- Monsieur Le Maire : pour le point sur le château BULTEZ, quels sont ceux qui sont pour ?*

*Adopté à l'unanimité.*